

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Identificateur du produit

Dénomination commerciale : Granules pour fourmis SCORPIO
N° d'homologation 33342 Loi sur les PA

Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Déposant :

W. Neudorff GmbH KG
4-6761 Kirkpatrick Cr.
Saanichton, C.-B.
V8M 1Z8 Canada
Téléphone : 250 652 5888
Courriel : info@neudorff.ca

Numéro de téléphone d'urgence : 1 800 858-7378

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

SGH - Classification américaine

Irritation oculaire Cat. 2B	H320
Toxicité aiguë, inhalation Cat. 5	H333

Mot indicateur : Avertissement

Mentions de danger :

H320	Provoque une irritation des yeux
H333	Peut être nocif par inhalation

Pictogrammes :

Conseils de prudence (prévention) :

P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
------	--

Conseils de prudence (intervention) :

P305 + P351 + P338	En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer.
--------------------	---

P304 + P312	En cas d'inhalation : Appeler un centre anti-poison ou un médecin / médecin en cas de malaise.
-------------	--

Conseils de prudence (stockage) :

P403 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
-------------	---

Conseils de prudence (élimination) :

P501

Éliminer le contenu/réceptacle dans un point de collecte des déchets spéciaux ou des matières dangereuses.

3. Composition/information sur les ingrédients**Caractérisation chimique : Mélange**

Ingrédients dangereux		
<u>Ingrédients</u>	<u>% (p/p)</u>	<u>Données sur les risques</u>
Aucun	-	-

4. Premiers soins**Description des premiers soins**

Inhalation : Transporter la victime à l'air frais. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus.

Peau : En cas de contact avec la substance, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 20 minutes. Laver la peau avec de l'eau et du savon. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre. Si une irritation cutanée se manifeste : obtenir de l'aide/des conseils médicaux.

Yeux : En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si la victime en porte et qu'elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer. Si l'irritation oculaire persiste : obtenir de l'aide/des conseils médicaux.

Ingestion : Ne pas faire vomir. Si la personne est somnolente ou inconsciente et qu'elle vomit, la placer sur le côté gauche avec la tête baissée. Obtenir des soins médicaux.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

Indication d'une attention médicale immédiate et d'un traitement particulier nécessaires

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie**Agents extincteurs**

Moyens d'extinction appropriés : Mousse ordinaire, dioxyde de carbone, produit chimique sec, eau.

Dangers spécifiques de la substance ou du mélange : Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

Conseils pour les pompiers

Équipements de protection : Aucune mesure spéciale requise.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Précautions individuelles : Porter de l'équipement de protection adéquat. Ne pas toucher ou marcher sur la substance déversée accidentellement. Ne pas toucher les contenants endommagés ou la substance déversée à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée.

Précautions relatives à l'environnement : Éviter que le produit se déverse dans les voies d'eau et les égouts.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement/nettoyage : Balayer le déversement et le placer dans un contenant adéquat pour l'élimination.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Manutention : Aucune précaution spéciale ne doit être prise si le produit est utilisé correctement.

Conditions de sécurité en matière de stockage, incluant toute incompatibilité

Stockage : Entreposer dans un lieu bien ventilé, à température ambiante, à l'écart de la chaleur excessive. Garder le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Tenir à l'écart des matières incompatibles.

Matières incompatibles : Aucune identifiée.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Composantes aux valeurs limitées qui demandent une surveillance au travail :

Aucune surveillance requise.

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel



Pictogrammes :

Voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Suivre les règlements de l'*OSHA* sur les respirateurs de l'article 26 CFR 1910.134. Utiliser un appareil respiratoire approuvé par le *NIOSH/MSHA* si les limites d'exposition sont excédées ou que des symptômes se manifestent.

Yeux/Visage : Porter des lunettes de sécurité.

Mains : Porter des gants de protection.

Peau/Corps : Une combinaison de protection contre les produits chimiques ou un tablier

résistant aux produits chimiques sera nécessaire si l'on prévoit une exposition cutanée prolongée.

Considérations sur l'hygiène générale en milieu de travail : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit et avant de manger ou de boire. Une douche de sécurité et une douche oculaire doivent être accessibles près des aires de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Suivre les pratiques optimales en matière de gestion du site et d'élimination des déchets. Éviter le rejet dans l'environnement.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence : Granules brunes à rouge.

Odeur : Aucune identifié.

pH : Sans objet.

Point d'ébullition : Non déterminé

Point de fusion : Non déterminé

Point d'éclair : Non combustible

Inflammabilité : Ce produit n'est pas inflammable

Température de décomposition : Non déterminée

Chaleur de décomposition : Non déterminée

Danger d'explosivité : Le produit n'est pas explosif

Limites supérieures d'explosivité : Non déterminées

Limites inférieures d'explosivité : Non déterminées

Tension de vapeur : Sans objet

Densité de vapeur : Sans objet

Taux d'évaporation : Sans objet

Densité à 20 °C (68 °F) : 0,84 ± 0,03 g/mL

Hydrosolubilité : Soluble

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé

Viscosité : Sans objet

10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue sous conditions d'une utilisation normale.

Stabilité chimique : Stable aux températures et pressions ambiantes.

Risque de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.

Conditions à éviter : L'exposition à une chaleur excessive.

Matières incompatibles : Aucune identifiée.

Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote.

11. Données toxicologiques

Données sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : DL₅₀ (orale) (rat) > 5 000 mg/kg; DL₅₀ (cutanée) > 5 000 mg/kg

Voies d'entrée

Peau : Aucune identifié.

Yeux : Provoque une irritation des yeux.

Ingestion : Aucune identifié.

Inhalation : Peut être nocif par inhalation.

Catégories cancérogènes

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) : La substance ne figure pas sur la liste.

NTP (National Toxicology Program) : La substance ne figure pas sur la liste.

12. Données écologiques

Toxicité : Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

Persistence et dégradation : Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

Autres effets néfastes : Aucune étude trouvée.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Déchets du produit : Éliminer le contenu et/ou le contenant conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Déchets d'emballage : Éliminer le contenu et/ou le contenant conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

14. Informations relatives au transport

Classification DOT : Non assujéti à la réglementation routière du DOT (département des Transports) américain.

Classification de fret acheminé par voie de surface (É.-U.) : NMFC article 155050, classe LTL : 70 Insecticide.

Numéro ONU : Non dangereux. Non réglementé.

Classe IMDG (mer) : Non dangereux. Non réglementé.

Classe IATA (air) : Non dangereux. Non réglementé.

Polluant marin : Non.

Groupe d'emballage : Non réglementé.

Étiquette(s) de danger : Non dangereux. Non réglementé.

Classe ADR (route) : Non réglementé.

Désignation(s) officielle(s) de transport : Non réglementé.

Quantité à déclarer (RQ) : Aucune.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation/législation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

spécifique à la substance ou au mélange

CSER : S. O.

Article 355 (Substance extrêmement dangereuse) : La substance ne figure pas sur la liste.

Article 313 (Liste des produits chimiques toxiques) : La substance ne figure pas sur la liste.

TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques) : La substance ne figure pas sur la liste.

Proposition 65

Produits chimiques connus pour causer le cancer : La substance ne figure pas sur la liste.

Produits chimiques connus pour provoquer une toxicité sur la reproduction chez les femelles : La substance ne figure pas sur la liste.

Produits chimiques connus pour provoquer une toxicité sur la reproduction chez les mâles : La substance ne figure pas sur la liste.

Produits chimiques connus pour causer des problèmes de développement : La substance ne figure pas sur la liste.

Réglementations nationales : La substance ne figure pas sur la liste.

Droit de savoir des États : La substance ne figure pas sur la liste.

Critères en matière d'étiquetage en vertu de la LPA

Ce produit chimique est un pesticide homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire et est soumis à certains critères en matière d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces critères diffèrent des critères de classification et des informations relatives au danger requis pour les fiches de données de sécurité et les étiquettes du lieu de travail pour les produits chimiques qui ne sont pas des pesticides. Les informations sur le danger suivantes apparaissent telles que requises sur l'étiquette du pesticide.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

16. Autres informations

Date de la dernière révision : 20 avril 2020

Date de préparation : 7 juillet 2016

Déni de responsabilité : Les informations contenues dans la présente sont réputées exactes et fiables. Les données et les calculs sont fondés sur les informations fournies par le fabricant du produit et les fabricants des ingrédients du produit. Les utilisateurs sont priés de confirmer que les informations sont à jour, pertinentes et adaptées aux applications, avant qu'ils aient besoin du produit. Le fournisseur n'assume aucune responsabilité en cas de blessures à l'acheteur ou à des tiers causées par le produit si les procédures de sécurité stipulées dans la fiche de données de sécurité ne sont pas

respectées. En outre, le fournisseur n'assume aucune responsabilité pour les blessures causées par l'utilisation anormale de ce produit, même si les mesures de sécurité raisonnables sont suivies. Les questions portant sur ce produit doivent être adressées au fabricant dont les coordonnées sont indiquées à la Section 1.

Signification des abréviations :